



Ury quoi?

N°2015 – 05

RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

Devant l'interdiction de l'utilisation des désherbants sur la voirie, la municipalité a décidé d'acheter une balayeuse, à partager avec la commune de Villiers sous Grez....Une première en Seine et Marne !

Son utilisation nous contraint à modifier le stationnement dans le village d'où l'effacement des places actuellement matérialisées.

Aussi, selon l'arrêté du Maire n° 22 – 2015,

UN STATIONNEMENT ALTERNÉ sera installé dans les rues du village à compter du **1er MAI 2015**.

Par ailleurs, l'arrêté du Maire n° 23 – 2015, modifie, à compter du **1er MAI 2015, LE SENS DE CIRCULATION DE LA RUE DE L'ÉGLISE** (cf compte rendu du conseil municipal du 6 février 2015).

Avant de verbaliser les contrevenants, l'équipe municipale a décidé de rappeler à la population ce que chacun doit savoir à propos du respect des nouveaux panneaux de signalisation en cours d'installation et des infractions engendrées en cas de non application des nouvelles règles de circulation et de stationnement alterné.

Pour cela, une réunion d'information dirigée par l'école de conduite de Véronique Hartmann, se tiendra le

MERCREDI 6 MAI 2015 À 20 H 30
À LA SALLE DES FÊTES D'URY